

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
LIMITEE
E/CN.14/SODE/13
17 août 1964
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Réunion du Groupe d'experts de la
Défense sociale
Monrovia, 18-31 août 1964

SEANCE D'OUVERTURE

DECLARATION DE M. EDWARD GALWAY
CHEF DE LA SECTION DE DEFENSE SOCIALE

Monsieur le Président, Excellences, Messieurs les Experts, Mesdames, Messieurs, au nom de mes collègues du Siège des Nations Unies et au nom du Secrétaire Général, j'ai l'honneur et le plaisir de m'associer aux remerciements que Monsieur Riby-Williams vient d'exprimer pour l'extrême cordialité du gouvernement du Libéria à l'égard de ce groupe d'experts de la Défense Sociale qui se réunit à Monrovia. Mes propres réflexions sur les marques de générosité et les attentions de nos hôtes ont été d'ailleurs confirmées par les dires de mes collègues de la Commission économique pour l'Afrique qui, depuis des mois, assument le lourd fardeau de l'organisation des nombreuses phases de cette Réunion des Nations Unies.

La cordialité du gouvernement libérien est illustrée par le fait que votre Excellence a bien voulu nous faire l'honneur d'inaugurer la Réunion en personne. Ce geste et

les sages paroles que vous avez prononcées encouragent la Réunion à entreprendre sa tâche avec dévouement et le ferme propos de mieux connaître le problème déconcertant et inquiétant et de mettre au point la politique à suivre.

Dans un monde qui change rapidement et dans lequel surgissent de nouveaux problèmes, dont quelques-uns peuvent être résolus par des méthodes simples et rapides et dont les autres croissent en ampleur et en intensité, la délinquance juvénile et la criminalité des adultes sont reconnues presque universellement comme des problèmes graves et accablants, difficiles à résoudre. Il est également reconnu que bon nombre des avantages du développement économique peuvent être compromis dans une forte mesure par l'augmentation marquée des taux de criminalité, puisque l'expérience montre que le développement économique s'accompagne d'une augmentation de la criminalité, à moins que l'on n'adopte des mesures efficaces suffisamment à temps.

La criminalité peut être fort onéreuse pour un pays, soit de manière directe, par l'attribution de ressources de l'Etat au maintien d'un vaste programme destiné à l'arrestation et au traitement des délinquants, soit de manière indirecte, par la dissipation des ressources, tant humaines que matérielles, qu'entraîne le comportement criminel. Aucun pays ne méconnaît la criminalité qui sevit sur son territoire, mais nombreux sont ceux qui, en

prenant des mesures insuffisantes ou inappropriées pour la combattre, compliquent le problème et augmentent par là le fardeau que la criminalité fait peser sur l'Etat.

L'Histoire démontre que, dans les périodes de brusques changements sociaux, le taux de la détérioration sociale dont une des manifestations importantes est la criminalité, a presque toujours été élevé. Dans les pays qui accusent actuellement une rapidité de changements sociaux sans précédent, notamment les pays nouvellement constitués, il faut nécessairement prévoir des taux de criminalité élevés, à moins que de saines mesures préventives ne soient prises en temps voulu.

Peu de pays, et encore moins les pays neufs, peuvent se permettre un taux de criminalité élevé et assumer la lourde charge qui s'ensuit sur les plans économique et social. Il est maintenant généralement admis que l'augmentation de la criminalité n'est pas une conséquence inéluctable des changements sociaux qui accompagnent le développement économique. En effet, on se rend compte que les changements sociaux et le développement économique, dans des conditions et avec une réglementation appropriées, peuvent même contribuer à faire baisser la criminalité. Cependant, ce résultat ne pourra passêtre obtenu par une politique isolée et fragmentaire du traitement de la criminalité. Des programmes de prévention

du crime et de traitement des délinquants, fondés sur une connaissance scientifique et établis par des personnes particulièrement compétentes dans ce domaine, devront être intégrés dans le programme de la planification sociale et économique nationale.

Il reste encore à établir des politiques et des programmes efficaces de prévention du crime et de traitement des délinquants. Il est nécessaire, pour cela, de mieux connaître les facteurs criminogènes, ainsi que les mesures efficaces qui combattent la délinquance et la répriment. Même les pays qui se consacrent depuis de longues années à ces questions sont encore loin d'avoir trouvé des solutions satisfaisantes à leur propre situation, et telle méthode mise au point peut fort bien se révéler d'une efficacité réduite, une fois appliquée à d'autres pays, notamment à ceux dont les coutumes, les aspirations et la mentalité sociale sont foncièrement différentes.

C'est pourquoi il est peu indiqué et peu sage, pour les pays de développement plus récent, d'adopter sans réflexion les techniques élaborées dans les pays économiquement développés.

C'est pour toutes ces raisons que les Nations Unies fondent de si grands espoirs sur les travaux de cette première réunion d'experts africains des Nations Unies dans le domaine de la défense sociale. Il est indiqué également qu'au cours de cette première réunion, l'attention soit concentrée sur la délinquance juvénile et sa prévention car les

racines de la criminalité sont profondes, et c'est dans les régions criminogènes qu'il faudra établir la première ligne de défense.

Les travaux des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants, qui ont toujours fait partie des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social depuis la création de cet organisme, ont porté de plus en plus sur la prévention. D'ailleurs, la "Prévention du crime" sera le sujet traité par un congrès mondial que les Nations Unies convoqueront dans une année à Stockholm, en Suède, et les résultats de notre réunion aideront à concentrer l'attention de cette assemblée de quelque 1200 spécialistes sur les questions primordiales à affronter aujourd'hui. L'année dernière, les Nations Unies ont organisé une réunion analogue pour des experts latino-américains et, au début de cette année, pour des experts asiatiques. Une conférence du même genre pour les Etats arabes aura lieu plus tard dans l'année.

Le temps dont je dispose ne me permet pas de décrire en détails les diverses formes d'assistance fournie par les Nations Unies pour mieux connaître le problème et améliorer les systèmes en vigueur. A côté des réunions spécialisées dont je viens de parler, l'Organisation a publié une série d'ouvrages sur les tendances et innovations dans ce domaine, à titre d'orientation pour les gouvernements et les spécialistes qui s'y intéressent ; elle a élaboré un ensemble de règles-types ; elle procure, aux gouvernements

qui la demandent, une aide technique directe sous forme de bourses et de services consultatifs; elle est parfois appelée à donner des conseils sur des questions particulièrement délicates, comme cela s'est produit lorsque l'Assemblée Générale des Nations Unies a demandé un rapport spécial sur la peine capitale dans les Etats membres. Qu'il me soit permis de mentionner, pour faire une digression, que le Secrétaire Général a convoqué un groupe de huit experts choisis parmi les différents pays pour examiner le rapport de base préparé sur le sujet, le rapporteur de ce groupe étant M. Edward Moore, alors Procureur Général adjoint et maintenant Sous-Secrétaire d'Etat du Libéria. Nous lui sommes très reconnaissants, ainsi qu'à son Gouvernement, de ses services et du rapport qui a été maintenant transmis à tous les Gouvernements à titre d'orientation.

Pour revenir à la Réunion inaugurée aujourd'hui, nous pouvons nous sentir encouragés par le fait qu'il est encore temps d'agir et que le grave problème généralisé de la délinquance juvénile ne constitue pas le même souci pour les pays d'Afrique que pour les autres pays du monde. Que cette constatation ne nous remplisse pas trop de satisfaction, mais qu'elle nous aide plutôt à entreprendre une action concertée pour prendre pleinement conscience de la situation et pour adopter les mesures nécessaires au maintien de ces conditions favorables.